Image not found or type unknown

proximité légale entre 2 cabinets d'orthophonie

Par **orto**, le **30/12/2008** à **16:14**

Est-il possible d'ouvrir un cabinet d'orthophonie (sans association avec un cabinet de groupe,médical et/ou paramédical, déjà installé) à moins de 400 m d'un autre cabinet d'orthophonie de même type ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés